

Choisy le Roi, le 8 septembre 2011

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES 2011/2012

IA n° 1

SG / CCM/CCSR

TITRE : FICHES MEDICALES

REGLEMENTS CONCERNES: REGLEMENT MEDICAL FFVB et REGLEMENT GENERAL des LICENCES et DES GSA

Le nouveau formulaire de demande de licence mis en place pour la saison 2011/2012 offre la possibilité d'y faire figurer directement l'attestation médicale correspondant à la Fiche médicale A.

Si le licencié ne retient pas cette possibilité, l'utilisation de la fiche A est rendue nécessaire: pour autant, cela n'implique pas de la joindre obligatoirement au formulaire de demande de licence qui est adressé à la Ligue Régionale ou à la FFVB. De même, il n'est pas obligatoire de joindre les fiches médicales Seniors +, Encadrement et Arbitre à la demande de licence.

Comme indiqué sur le formulaire, le fait d'adresser l'original de la demande de licence à la Ligue Régionale ou à la FFVB signifie que le Groupement Sportif Affilié est en possession de toutes les pièces réglementaires pour l'obtention de cette licence :

- a) Justificatif d'Identité,
- b) Certificat de non contre-indication à la pratique du Volley-Ball ou Beach Volley, y compris en compétition et surclassement s'il y a lieu pour les joueurs,
- c) Autorisation parentale si le demandeur est mineur.
- d) Autorisation parentale pour toute forme de contrôle antidopage.

En signant le formulaire, le Président du GSA assume pleinement cette responsabilité.

Cette Instruction Administrative annule les précédentes informations de la FFVB et des Ligues Régionales faisant état de l'obligation de joindre les certificats médicaux aux demandes de licence.

Le Secrétaire Général

Alain DE FABRY

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur
Les Ligues Régionales et les CDVB
Ligue Nationale de Volley Ball
Mesdames et Messieurs les Présidents de Commission